



- Révision simplifiée 03/12/2017
 - Modification 29/10/2019 -> Zone UT

- Liste des Emplacements réservés
- ER 1 Quartier de Banne. Désenclavement de la VC n°18. Am à cheval sur les parcelles 131 et 132.
 - ER 2 Quartier de Banne. Création de stationnement sur la parcelle 120.
 - ER 3 Quartier de Brugnère. Création d'une voie. 2m à cheval sur les parcelles 13616 et 1819/2021/22 sur les parcelles 27 et 28.
 - ER 4 Quartier de Brugnère. Prolongement de la voie. Am à cheval sur les parcelles 27 et 28.
 - ER 5 Quartier de Brugnère. Déplacement de la VC n°22. Parcelles 579 et 627.
 - ER 6 Quartier Saint Cernisse. Elargissement de la voie. 2m sur la parcelle 250.
 - ER 7 Centre ville. Bouclage de la voie. Parcelles 1243, 879 et 878.
 - ER 8 Centre ville. Création de stationnement. Parcelles 1311 et 1310.
 - ER 9 Centre ville. Création de stationnement. Parcelles : 903 à 916.
 - ER 10 Centre ville. Création d'espaces verts. Parcelles 1018 et 1019.
 - ER 11 Quartier Baisson. Extension de la station d'épuration. Parcelles 189, 190, 191, 665, 664.
 - ER 12 Quartier Brugnère. Stade. Parcelles 51, 53, 58.

3. Documents graphiques - PLAN de ZONAGE
 éch. : 1/5000e

PLAN LOCAL D'URBANISME
 2ème REVISION du PLAN d'OCCUPATION des SOLS
 Commune de VOGÜÉ - Département de l'Ardèche

UA	Zone à caractère central d'habitat dense
UB	Zone à caractère central d'habitat peu dense
UC	Zone d'habitat en ordre discontinu
AU	Zone non équipée urbanisable sous conditions
A	Zone de richesses des sols, à préserver
Ap	Zone de richesses des sols, strictement inconstructible
N	Zone naturelle à protéger
1	Zone submersible de l'Ardèche en application du PPR - niveau 1
2	Zone submersible de l'Ardèche en application du PPR - niveau 2
ER	Zone d'intérêt archéologique
ER	Emplacement Réservé
ER	Espace Bois Classé
IR	Zone inondable de l'Auzon

PROCES-VERBAUX
 de la commission
 d'urbanisme
 du 15/12/2018
 de la modification
 du 04/12/2019
 de la délibération
 n° 2019/104
 du 27/11/2019